

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

## COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – 17.06.2011.CR

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM. CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, C. GOY, V. FALCONE, A. MINJAT, M.. DEJOUX, M. GOY, MF. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T. MILLAT, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, JP ROZAND.

Absents : P. COSTA, MA. ANGEI, N. BEYNEL, V. VALENTIN, J. GULLON-NEYRIN,

Non convoqué : JP. PEDRO

Secrétaire de séance : monsieur Olivier HOTE, Directeur des Services

Monsieur Roger DAVRIEUX, Maire, a ouvert la séance. Monsieur Olivier HOTE, Directeur des Services a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Monsieur le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Monsieur le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir madame Lucie BERTHET, monsieur Jean-Marc CREUZET, madame Nathalie CHEVAL, monsieur Thierry MILLAT.

### Mode de scrutin

Monsieur le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le maire a rappelé que les délégués et les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Monsieur le maire a indiqué que conformément aux articles L 284 à L 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire quinze (15) délégués et cinq (5) suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, monsieur le maire a constaté que deux (2) listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

### Résultat de l'élection

- Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 25
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) 0
- Nombre de suffrages exprimés 25

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Mandat de délégués	Mandats de suppléants
CHAVANOZ AUTREMENT	20	12	4
CONTINUONS ENSEMBLE POUR CHAVANOZ	5	3	1

## Proclamation des élus

### Délégués

- Chavanoz Autrement  
Roger DAVRIEUX  
Sylviane BLOND  
Jean-Marc CREUZET  
Gilbert CHEVROT  
Paul MONTOYA  
Nathalie CHEVAL  
Régis COURAND  
Patrick BAY  
Magali SANTULLO,  
Catherine GOY  
Pascal COSTA  
Valérie FALCONE
  
- Continuons ensemble pour Chavanoz  
Lucie BERTHET  
Jean-Pierre ROZAND  
Christine BON

### Suppléants

- Chavanoz Autrement  
Marie-Annick ANGEI  
Anne MINJAT  
Marie-Laure DEJOUX  
Marc GOY
  
- Continuons ensemble pour Chavanoz  
Fabienne MOUSSU-CHEMOUL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40